

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 704

22 mars 2013

SOMMAIRE

Kenross Lux S.à.r.l.	33746	Mixt S.A.	33789
Kherson S.A.	33746	MMB and Partners S.A.	33788
Krisulu Private S.A. SPF	33749	MOBIK Africa SA	33789
Krisulu Private S.A. SPF	33750	Momentum Global Funds	33781
Krystalux S.A.	33750	Momentum Investment Funds SICAV-SIF	33791
Language & Knowhow	33762	Momentum Managed Funds SICAV-SIF	33792
Lars Bohman Gallery S.A.	33767	Momentum Private Equity Feeder Fund SI- CAV-SIF	33792
Lasy S.A.	33767	Momentum Private Equity SICAV-SIF ...	33792
Lasy S.A.	33768	Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS	33782
Lehner Investments Advice S.A.	33770	Mountmellick	33782
Les saveurs de la santé	33753	Orchestra-Prémaman Luxembourg S.A.	33746
Les saveurs de la santé	33755	Prémaman-Luxembourg S.A.	33746
Limama SPF, S.A.	33771	Promotions Investments S. à r.l.	33750
Liquidambar Private S.A. SPF	33771	Property Investment Holdings S.à.r.l.	33754
Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l.	33756	Prospérité S.à r.l.	33756
LMR Investments S.à r.l.	33771	RBW Global	33762
Lokris S.à r.l.	33756	Redic II	33768
L'Olivier S.à r.l.	33753	Reimerwe S.à r.l.	33774
LSF5 Lux Investments S.à r.l.	33773	RP Debt Investments S.à r.l.	33771
LSF6 Lux Investments II S. à r.l.	33773	Silver Diamond TEHC24 S.à r.l.	33776
LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l. ...	33776	Soco «Social couragiert» Saar-Lux S.à r.l.	33779
Ludi S.A.	33775	Solferino Luxembourg S.à r.l.	33783
Lux-Andean Investments S.A.	33778	Somsis Invest S.à r.l.	33789
Luxblue Holdings II S. à r.l.	33762		
Lux-Info-Systems société à responsabilité limitée	33778		
LX Alpha S.à r.l.	33779		
LX Beta S.à r.l.	33781		
Magdalena S.A.	33782		
Malo Investissements Sàrl	33789		
Media Communication Sponsoring S.à r.l.	33789		

Kenross Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 48.548.

Les statuts coordonnés au 28/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14/02/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013022989/12.

(130027730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Kherson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 51.739.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 7 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le juge-commissaire en son rapport oral et le Ministère Public ainsi que le liquidateur en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif l'opération de liquidation de la société suivante:

KHERSON S.A., société anonyme, ayant eu son siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 51.739,

et a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour extrait conforme

Me Tom Storck

Le liquidateur

Référence de publication: 2013022990/19.

(130027717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Orchestra-Prémaman Luxembourg S.A., Société Anonyme,**(anc. Prémaman-Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 36.167.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de la société Prémaman-Luxembourg S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20 rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36167, et constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 janvier 1991, publié au Mémorial C numéro 298 du 1^{er} août 1991, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Henri Beck de Echternach en date du 25 mars 2005, publié au dit Memorial numéro 852 du 7 septembre 2005 (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Chloé Dellandrea, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Katarina Gerard, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Maxime Ganser, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président de l'Assemblée expose que:

(I) Il résulte d'une liste de présence que les 1.250 actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à l'Assemblée, laquelle est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour ci-dessous, l'Assemblée déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

(II) La liste de présence signée par l'Assemblée demeurera annexée au présent acte ainsi que les procurations, et seront enregistrées.

(III) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société;
2. Report de la clôture de l'exercice social de la Société pour l'année 2012;
3. Refonte des statuts de la Société;
4. Divers.

Après l'approbation de l'exposé du président de l'Assemblée et après vérification qu'elle est régulièrement constituée, l'Actionnaire Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide que la Société aura pour dénomination: «ORCHESTRA-PREMAMAN LUXEMBOURG S.A.» avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de reporter la clôture de l'exercice social de la Société pour l'année 2012 au 28 février 2013.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique de la Société décide de refondre complètement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination d'ORCHESTRA-PREMAMAN LUXEMBOURG S.A. (la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune du siège par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société des succursales, filiales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société a pour objet la fabrication et le commerce, sous toutes ses formes, y compris l'importation, la représentation, le courtage, la commission, de tous articles et produits et l'organisation de tous services nécessaires ou utiles aux futures mères et aux enfants en bas âge.

La Société peut accomplir, au Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-NEUF cents (30.986,69 €) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Art. 7. Les héritiers, légataires, ayants droit ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés ou l'inventaire des biens et valeurs de la Société ni en demander le partage ou la licitation, ni prendre des mesures conservatoires ou s'immiscer d'aucune manière dans son administration.

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil de trois membres au moins, associés ou non, nommés par l'assemblée générale (chacun un «Administrateur»).

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans. et seront rééligibles. Les administrateurs sont révocables à tout moment.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion suivante, procède à l'élection définitive.

Art. 10. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs-délégués qui seront également chargés de l'exécution des décisions du conseil.

De même, la direction, soit de l'ensemble, soit d'une partie des activités sociales peut être confiée à un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoir.

Art. 11. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

Art. 12. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

Art. 13. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dans tous les cas où la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 10 des Statuts.

Art. 14. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que les statuts de la Société.

Art. 14. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale.

Art. 15. En cas d'une pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société qui figurent à l'ordre du jour.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

S'il y a un actionnaire unique, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement de plein droit, le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures au siège de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié, l'assemblée générale ordinaire se tiendra le jour ouvrable suivant, à la même heure.

Art. 17. A partir de l'année 2013 l'exercice social commence le 1^{er} mars de chaque année et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.

Art. 18. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique ou le conseil d'administration. L'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 19. L'interdiction, la faillite, la déconfiture ou le décès de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Pour l'exécution des présents statuts, tous les actionnaires, administrateurs ou commissaires de la Société font l'élection de domicile au siège social de la Société où toutes communications, sommations, assignations et significations pourront leur être faites valablement.

Art. 21. Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la Société ou lors de la liquidation entre les associés et administrateurs relativement aux affaires sociales seront soumises à deux arbitres, chacune des deux parties nommant un.

En cas de désaccord, les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée, la partie la plus diligente aura recours à Monsieur le Président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé, qui nommera un arbitre.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent et s'en remettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que de ses modifications ultérieures.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est levée.

Fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu par le notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidence, les parties ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: DELLANDREA, GERARD, GANSER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62853. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signe): THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018117/169.

(130021678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Krisulu Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 152.809.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 FEV. 2013.

Pour: KRISULU PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Johanna Tenebay / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013022992/15.

(130027723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Krisulu Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 152.809.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 FEV. 2013.

Pour: KRISULU PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013022993/15.

(130027724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Krystalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 8, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 86.773.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022994/10.

(130027589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Promotions Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 108.602.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PROMOTIONS INVESTMENTS S.à r.l. (the Meeting), a Luxembourg Société à responsabilité limitée with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, having a share capital of EUR 233,725, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.602 (the Company).

The Company has been incorporated on 30 May 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1073 of 21 October 2005. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 20 February 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 649 of 25 March 2009.

THERE APPEARED:

PCT Holdings Limited, a company incorporated in accordance with the laws of the Cayman Islands under registration number 148700 and having its registered office at Boundary Hall, Cricket Square, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands,

here represented by Deman Smit, by virtue of a proxy given in Cayman Islands, on 19 December, 2012.

The appearing party referred above is hereinafter referred to as the Appearing Party. The proxy from the Appearing Party, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Appearing Party holds all the shares in the share capital of the Company

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 35,795,025 (thirty-five million seven hundred ninety-five thousand and twenty-five Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 233,725 (two hundred thirty-three thousand seven hundred twenty-five Euro), represented by 9,349 (nine thousand three hundred forty-nine) Shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, to EUR 36,028,750 (thirty-six million twenty-

eight thousand seven hundred fifty Euro) by way of the issue of 1,431,801 (one million four hundred thirty-one thousand eight hundred and one) new Shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in kind consisting of the claims in an aggregate amount of EUR 155,630,588 (one hundred fifty-five million six hundred thirty thousand five hundred eighty-eight Euro) that PCT Holdings Limited holds against the Company.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Maitland Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

The Appearing Party then passed the following resolutions:

First resolution

The corporate capital of the company is increased by an amount of EUR 35,795,025 (thirty-five million seven hundred ninety-five thousand and twenty-five Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 233,725 (two hundred thirty-three thousand seven hundred twenty-five Euro), represented by 9,349 (nine thousand three hundred forty-nine) Shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, to EUR 36,028,750 (thirty-six million twenty-eight thousand seven hundred fifty Euro) by way of the issue of 1,431,801 (one million four hundred thirty-one thousand eight hundred and one) new Shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Subscription - Payment

The new shares have been entirely subscribed by PCT Holdings Limited, prenamed, and they have been paid-up by a contribution in kind consisting of the claims in an amount of EUR 155,630,588 (one hundred fifty-five million six hundred thirty thousand five hundred eighty-eight Euro) that PCT Holdings Limited holds against the Company, the contribution in kind of the claims is to be allocated as follows:

- EUR 35,795,025 (thirty-five million seven hundred ninety-five thousand and twenty-five Euro) to be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- EUR 119,835,563 (one hundred nineteen million eight hundred thirty-five thousand five hundred sixty-three Euro) to be allocated to the share premium account of the Company.

The reality and the value of the claims have been proved to the undersigned notary by a management certificate issued on 19 December, 2012 by the Company and the interim accounts of said Company as at 19 December, 2012 having been attached thereto which shows that the value of the claims contributed to the Company is worth at least EUR 155,630,588 (one hundred fifty-five millions six hundred thirty thousand five hundred eighty-eight Euro).

Such management certificate and interim accounts, after signature *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, Article 5.1. of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 36,028,750 (thirty-six million twenty-eight thousand seven hundred fifty Euro), represented by 1,441,150 (one million four hundred forty-one thousand one hundred fifty) Shares of a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up. »

Third resolution

The register of shareholders of the Company is amended in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any employee of Maitland Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholders of the appearing party, these persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de PROMOTIONS INVESTMENTS S.à r.l. (l'Assemblée), une Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 233.725, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.602 (la Société).

La Société a été constituée le 30 mai 2005 par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1073 du 21 octobre 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu en date du 20 février 2009 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 649 du 25 mars 2009.

A COMPARU:

PCT Holdings Limited, une société constituée selon la loi des Îles Caïmans, enregistrée sous le numéro 148700, et ayant son siège social à Boundary Hall, Cricket Square, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands,

ici représentée par Deman Smit, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 décembre 2012.

La Partie comparante désignée ci-dessus est désignée ci-après comme la Partie Comparante.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que la Partie Comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de EUR 35.795.025 (trente-cinq millions sept cent quatre-vingt-cinq mille vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 233.725 (deux cent trente-trois mille sept cent vingt-cinq euros), représenté par 9.349 (neuf mille trois cent quarante-neuf) Parts Sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 36.028.750 (trente-six millions vingt-huit mille sept cent cinquante euros) par l'émission de 1.431.801 (un million quatre cent trente et un mille huit cent une) nouvelles Parts Sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social spécifiée au point 1. ci-dessus par apport en nature consistant en la créance d'un montant total de EUR 155.630.588 (cent cinquante-cinq millions six cent trente mille cinq cent quatre-vingt-huit euros) que PCT Holdings Limited détient vis-à-vis de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) pour refléter l'augmentation du capital social adoptée sous le point 1.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ou tout employé de Maitland Luxembourg S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

La Partie Comparante a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de EUR 35.795.025 (trente-cinq millions sept cent quatre-vingt-quinze mille vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 233.725 (deux cent trente-trois mille sept cent vingt-cinq euros), représenté par 9.349 (neuf mille trois cent quarante-neuf) Parts Sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 36.028.750 (trente-six millions vingt-huit mille sept cent cinquante euros) par l'émission de 1.431.801 (un million quatre cent trente et un mille huit cent une) nouvelles Parts Sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

Souscription - Libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par PCT Holdings Limited, préqualifiée, et ont été libérées par un apport en nature composé d'une créance de EUR 155.630.588 (cent cinquante-cinq millions six cent trente mille cinq cent quatre-vingt-huit euros) que PCT Holdings Limited détient envers la Société. L'apport en nature à la Société sera affecté comme suit:

- 35.795.025 (trente-cinq millions sept cent quatre-vingt-quinze mille vingt-cinq euros) seront affectés au compte capital social de la Société;

- EUR 119.835.563 (cent dix-neuf millions huit cent trente-cinq mille cinq cent soixante-trois euros) seront affectés au Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales de la Société.

La réalité et la valeur des parts apportées a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de la gérance émis le 19 décembre 2012 par la Société, les comptes intérimaires au 19 décembre 2012 de ladite société y étant annexés démontrant que la valeur des créances détenues envers la Société équivaut au minimum à EUR 155.630.588 (cent cinquante-cinq millions six cent trente mille cinq cent quatre-vingt-huit euros).

Ces certificats et comptes intérimaires, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 5.1. des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un montant de EUR 36.028.750 (trente-six millions vingt-huit mille sept cent cinquante euros), représenté par 1.441.150 (un million quatre cent quarante et un mille cent cinquante) Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées. »

Troisième résolution

Le registre des associés de la Société est modifié afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ou tout employé de Maitland Luxembourg S.A. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Smit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. LAC/2012/61988. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Référence de publication: 2013018122/163.

(130020998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

L'Olivier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 140, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013022995/12.

(130028026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Les saveurs de la santé, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 9, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.562.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au Siège Social en date du 17 Décembre 2012

Démission de Mr Raymond LIES de son poste d'administrateur.

Monsieur Paul Hoffmann, né le 21/09/1964 à Luxembourg, résidant au 57 rue de Wormeldange, L-6955 Rodenbourg, est nommé au poste d'administrateur. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Les mandats des administrateurs, à savoir Messieurs Christian OBERLE né le 13/02/1964 à Luxembourg et demeurant au 108 route de Trèves, L-6960 Senningen, et Bruno LORRAIN né le 03/04/1967 à Metz (France) et demeurant au 26 rue des Marronniers à F-57070 Vany (France) sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises, à savoir DELOITTE audit Sàrl, ayant son siège au 560 rue de Neudorf, L-1220 Luxembourg est reconduit jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
LES SAVEURS DE LA SANTE S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013022998/23.

(130027388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Property Investment Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 89.644.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December,
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

PROPERTY INVESTMENT HOLDINGS B.V., a Dutch public limited company, with registered office at 139, Baronie-
laan, NL-4818 PD Breda, The Netherlands, registered at the Trade Register of the Chamber of Commerce under the
number 34.14.49.72, duly represented by Ms. Sofia Da Chao, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette,
by virtue of a power of attorney, given under private seal (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will
remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing
under the name of PROPERTY INVESTMENT HOLDINGS S.à.r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies
Register under the number B 89644, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the Com-
pany);
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated October 21, 2002, published in the Mémorial,
Recueil des Sociétés et Associations, C- N° 1725 of December 3, 2002;
- the Company's by-laws have not been amended since;
- the Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five) shares
with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the
known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the
assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company,
in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment
to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation)
and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the
financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their
respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present
meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded
in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English
version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the
present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-un décembre,

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PROPERTY INVESTMENT HOLDINGS B.V., une société anonyme néerlandaise, avec siège social au 139, Baronielaan, NL-4818 PD Breda, Pays-Bas, immatriculée au "Trade register of the Chamber of Commerce" sous le numéro 34.14.49.72, ici dûment représentée par Mme Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Associé Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination PROPERTY INVESTMENT HOLDINGS S.à.r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89644, avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 21 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1725 du 3 décembre 2002;

- les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2013. Relation: EAC/2013/360. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013018123/92.

(130021405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Les saveurs de la santé, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022999/10.

(130027507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 26.340,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 116.107.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance du 20 décembre 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013023001/14.

(130028066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Lokris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.725,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.357.

—
En date du 18 décembre 2012, l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Cluff, gérant de classe A de ta Société, qui était au 132, Sloane Street - GB-SW1X 9AX Londres, a changé et est désormais la suivante:

15, Sloane Square

GB-SW1W 8ER Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013023002/16.

(130027671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Prosperité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 212.400,00.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 63.305.

—
In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of the month of December,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Shiny Property Limited (the "Sole Shareholder"), a company registered under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Bison Court, P.O. Box 3460, Road Town, Tortola, BVI VG 1110, represented by Me Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 11 December 2012 (such proxy to be registered together with the present deed)

being the sole shareholder and holding all the eight thousand four hundred ninety-six (8,496) shares in issue in Prosperité S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 63.305, incorporated on 19 February 1998 by deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Number C-376 on 25 May 1998. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on 1 March 2002 by deed of Me Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, who acted in replacement of her colleague Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, prenamed, published in the Mémorial, Number C-895 on 12 June 2002.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows (such items being interrelated):

1. deletion of the second paragraph of article 6 of the articles of association of the Company;

2. Amendment of article 10 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

« **Art. 10.** The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The general meeting of members may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of members has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A manager unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of members has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an class A manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers, provided however that in the event the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of a class A manager or the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager, and in the case of a board of managers by two managers, and in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation)."

3. Requalification of Mr Vladimir Gromov as class A manager of the Company and appointment of Mr Emile Wirtz and Mr Michael Ernzerhof as class B managers of the Company.

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to delete the second paragraph of article 6 of the articles of association of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 10 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

« **Art. 10.** The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The general meeting of members may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of members has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A manager unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of members has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an class A manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers, provided however that in the event the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of a class A manager or the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager, and in the case of a board of managers by two managers, and in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation)."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to requalify Mr Vladimir Gromov as class A manager of the Company and to appoint Mr Emile Wirtz, born in Luxembourg (Luxembourg), on 27 September 1963 and Mr Michael Ernzerhof, born in Bitburg (Germany), on 7 March 1966 as class B managers of the Company for an unlimited duration.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Shiny Property Limited Associé Unique)), une société immatriculée sous les lois des Îles Vierges britanniques, ayant son siège social à Bison Court, P.O. Box 3460, Road Town, Tortola, BVI VG 1110, représentée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 11 décembre 2012 (cette procuration devant être enregistrée avec le présent acte)

étant l'associé unique et détenant l'intégralité des huit mille quatre cent quatre-vingt-seize (8.496) parts sociales émises de Prospérité S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.305, constituée le 19 février 1998 suivant acte reçu par Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-376 du 25 mai 1998. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 1^{er} mars 2002 suivant acte reçu par Me Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, ayant agi en remplacement de son confrère Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, prénommé, publié au Mémorial, numéro C-895 du 12 juin 2002.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales émises de la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants (ces points étant en corrélation):

1. suppression du deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société;
2. Modification de l'article 10 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, membres ou non.

Ils sont nommés et révoqués par décision à la majorité simple de l'assemblée générale des membres, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motif (ad nutum) à n'importe quel moment.

Dans le cas où il y a plusieurs gérants, ces derniers constituent un conseil de gérance.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou effectuer tous les actes de cession ou administratifs entrant dans le cadre des objets de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, est investi vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer, autoriser et approuver l'ensemble des actes et des transactions concernant la Société non réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu par les présentes.

L'assemblée générale des membres peut décider de nommer des gérants de classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Toute classification de gérants sera dûment actée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants seront identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue par conférence téléphonique uniquement. La participation à, ou la tenue de, une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence doivent être mentionnés dans l'avis. Cet avis peut être omis sous réserve d'approbation de chaque gérant par écrit, câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire. Un avis de convocation spécial ne sera pas requis (i) pour une réunion du conseil devant être tenue à une date et un lieu déterminés dans une résolution adoptée au préalable par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des membres a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), cette majorité devra toujours inclure au moins un gérant de classe A (qui peut être représenté)).

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des membres a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne peut être prise valablement que si approuvée par la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, dont au moins un gérant de classe A.

Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance devra être signé par l'un des gérants, étant toutefois entendu que dans le cas où l'assemblée générale des membres a nommé différentes classes de gérants, le procès-verbal de toute réunion devra être signé par deux gérants dont un devra toujours être un gérant de classe A sauf résolution contraire du conseil de gérance. Les copies ou extraits de ce procès-verbal qui pourront être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autrement devront être signés par l'un des gérants, étant toutefois entendu que les copies ou extraits du procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par deux gérants, dont un devra toujours être un gérant de classe A sauf résolution contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire lorsqu'il exprime son approbation par écrit, câble ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité représentera les documents circulaires dûment signés attestant de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris les résolutions circulaires, peuvent être définitivement certifiées ou un extrait de ces dernières peut être émis sous la signature individuelle d'un des gérants.

La Société sera tenue par la signature du gérant unique, et en cas de conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des membres a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera valablement tenue par la seule signature d'un gérant de classe A ou la signature conjointe de deux gérants, dont un devra toujours être un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas la Société sera valablement tenue par la signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou, en cas de conseil de gérance, par deux gérants, dont un devra toujours être un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).»

3. Requalification de M. Vladimir Gromov en tant que gérant de classe A de la Société et nomination de M. Emile Wirtz et M. Michael Ernzerhof en tant que gérants de classe B de la Société.

A la suite de quoi, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 10 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, membres ou non.

Ils sont nommés et révoqués par décision à la majorité simple de l'assemblée générale des membres, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motif (ad nutum) à n'importe quel moment.

Dans le cas où il y a plusieurs gérants, ces derniers constituent un conseil de gérance.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou effectuer tous les actes de cession ou administratifs entrant dans le cadre des objets de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, est investi vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer, autoriser et approuver l'ensemble des actes et des transactions concernant la Société non réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu par les présentes.

L'assemblée générale des membres peut décider de nommer des gérants de classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Toute classification de gérants sera dûment actée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants seront identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue par conférence téléphonique uniquement. La participation à, ou la tenue de, une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence doivent être mentionnés dans l'avis. Cet avis peut être omis sous réserve d'approbation de chaque gérant par écrit, câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire. Un avis de convocation spécial ne sera pas requis (i) pour une réunion du conseil devant être tenue à une date et un lieu déterminés dans une résolution adoptée au préalable par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des membres a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), cette majorité devra toujours inclure au moins un gérant de classe A (qui peut être représenté)).

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des membres a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne peut être prise valablement que si approuvée par la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, dont au moins un gérant de classe A.

Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance devra être signé par l'un des gérants, étant toutefois entendu que dans le cas où l'assemblée générale des membres a nommé différentes classes de gérants, le procès-verbal de toute réunion devra être signé par deux gérants dont un devra toujours être un gérant de classe A sauf résolution contraire du conseil de gérance. Les copies ou extraits de ce procès-verbal qui pourront être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autrement devront être signés par l'un des gérants, étant toutefois entendu que les copies ou extraits du procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par deux gérants, dont un devra toujours être un gérant de classe A sauf résolution contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire lorsqu'il exprime son approbation par écrit, câble ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité représentera les documents circulaires dûment signés attestant de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris les résolutions circulaires, peuvent être définitivement certifiées ou un extrait de ces dernières peut être émis sous la signature individuelle d'un des gérants.

La Société sera tenue par la signature du gérant unique, et en cas de conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des membres a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera valablement tenue par la seule signature d'un gérant de classe A ou la signature conjointe de deux gérants, dont un devra toujours être un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas la Société sera valablement tenue par la signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou, en cas de conseil de gérance, par deux gérants, dont un devra toujours être un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de requalifier Monsieur Vladimir Gromov en tant que gérant de classe A de la Société et de nommer Monsieur Emile Wirtz, demeurant professionnellement au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, né à Luxembourg (Luxembourg), le 27 septembre 1963 et Monsieur Michael Ernzerhof, demeurant professionnellement au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, né à Bitburg (Allemagne), le 7 mars 1966 en tant que gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

L'ordre du jour ne comportant plus d'autres points, l'Assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SANTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61736. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018124/326.

(130021346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Luxblue Holdings II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 877.819,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.531.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les parts sociales de la Société sont réparties de la manière suivante:

- Luxblue Holdings I S.à r.l.	761.875 parts sociales
- The Bregal Institutional Affiliates Fund II L.P.	80.334 parts sociales
- The Bregal Affiliates Fund II L.P.	35.610 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Luxblue Holdings II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013023004/18.

(130027408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Language & Knowhow, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2013023008/10.

(130027946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

RBW Global, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.904.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

RBW Global Holdings, a limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 151203, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Appearing Party"),

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal on 24 January 2013; such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state that:

- the private limited liability company “RBW Global” (the “Company”), established under the name Regus Business-world S.à r.l., and having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 167904, was incorporated by deed of Maitre Francis KESSELER on 14 March 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1218 dated 15 May 2012;
- the articles of association were last amended by a deed of Maitre Joseph ELVINGER on 19 December 2012, not yet published; and
- that the appearing party is the sole member (the “Sole Member”) of the Company and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Member decided to change the corporate object of the Company and to delete article 2 of the articles of association in its entirety and consequently renumber all subsequent articles.

Second resolution

The Sole Member decided to restate and insert the resultant newly numbered article 2 of the articles of association in order to give it the following wording:

“ **2. Object.** The Company may deliver goods or services or procure goods or services to business people and their companies, including to companies of the Regus group. The Company is more precisely entitled to provide offices, computers, archives, garages, telephone services, fax facilities, administrative help etc to third parties and companies of the Regus group. Moreover, the Company can, for its own account or on behalf of companies of the Regus group, buy, sell, import and export anything except for any goods requiring a special authorisation.

The Company can acquire, rent or lease, build, alternate or exchange any property or realty, production goods or equipment and more generally perform any commercial, industrial or financial activity directly or indirectly related to its business object, including outsourcing in general and exploiting all intellectual property and industrial property and commercial property rights relating to this in the meaning of the Law of 22 May 2009; it can acquire in terms of investments any property or realty, even when not directly or indirectly related to the Company’s business object.

The Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a “Société de Participations Financières” according to the applicable provisions.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and may grant franchises over any patents or intellectual property rights which it has acquired or had licensed to it.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and / or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and / or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and / or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and / or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and / or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Without prejudice to the foregoing, the Company may enter into such swap or hedging arrangements as may be considered appropriate from time to time to offset any risk, financial or otherwise, to which any Regus group companies might be exposed.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Generally speaking, the Company can perform any commercial, industrial or financial activity, which the board of directors and / or the day to day manager esteems to be necessary or useful in order to fulfill its business objectives.

The Company can perform any activity falling under the above business object not requiring specific qualifications of its directors (gérants) and the day to day manager.

The present list is enumerative only and not limiting.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business licence under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.”

Third resolution

The Sole Member decided to restate the resultant newly numbered articles 11, 12 and 13 of the articles of association in order to give them the following wording:

“ **11. Board of directors, powers and procedures.** The Company is managed by one or more directors (gérants) appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of the office. If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (gérants). The directors (gérants) need not be shareholder(s). The directors (gérants) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

The shareholder(s) may decide to appoint a day to day manager (the “Manager”) of the Company, who shall have, amongst other powers as may be decided from time to time by the directors (gérants), the power to act in the name and on behalf of the Company, and to carry out and approve all acts and operations falling within the scope of the business licence.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single director (gérant) or, if the Company is managed by more than one director (gérant), the board of directors (gérants), which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any director (gérant) of the Company.

The board of directors (gérants) shall meet as often as the Company’s interests so require or upon call of any director (gérant) at the place indicated in the convening notice. Written notice of any meeting of the board of directors (gérants) shall be given to all directors (gérants) at least 24 hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors (gérants). The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the board of directors (gérants) of the Company or if all the members of the board of directors (gérants) of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (gérants) by appointing in writing any other director (gérant) as his proxy.

The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote. The resolutions of the board of directors (gérants) will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

Any directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (gérants) by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

In cases of urgency, circular resolutions signed by all the directors (gérants) shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

12. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any director (gérant) or by the signature of any persons to whom such signatory powers has been validly delegated in accordance with the Articles. The Company shall also be bound by the sole signature of the Manager in all matters relating to activities of the Company falling within the scope of the business licence.

13. Liability of the directors. The directors (gérants) assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.”

Information

The undersigned notary informs the appearing party that before carrying out any business activity or amendment of the corporate object of the company regarding business activity, or should the company be submitted to any particular and specific law in connection with its activity; the party must be in possession of a business licence/ authorization in due form in relation with the aim of the company which is expressly known by the appearing party; and/or carry out all further formalities in order to render its activity effective anywhere and toward any third party.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de droit civil résident à Luxembourg.

A COMPARU:

RBW Global Holdings, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151203, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la "partie Comparante"),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 24 janvier 2013; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- que la société à responsabilité limitée "RBW Global" (la "Société"), établie et ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été constituée sous le nom Regus Businessworld S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, en date du 14 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1218 du 15 mai 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167904;

- les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Joseph ELVINGER le 19 décembre 2012, pas encore publié; et

- la partie comparante est la seule associée actuelle (l' "Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivante:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet social de la société et de supprimer l'article 2 des statuts de la société dans son ensemble et, par conséquence renuméroter tous les articles suivants.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'insérer et de reformuler le nouvel article numéro 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **2. Objet social.** La Société peut fournir des biens ou des services ou procurer des biens ou des services aux gens d'affaires (entrepreneurs) et à leurs sociétés, y compris à des sociétés du groupe Regus. La Société a plus précisément le droit de fournir des bureaux, des ordinateurs, des archives, des garages, des services téléphoniques, installations de fax, aide administrative, etc... à des tiers et aux sociétés du groupe Regus. En plus, la Société pourra faire, pour son propre compte ou pour le compte des sociétés du groupe Regus, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de toute chose quelconque à l'exception des biens faisant l'objet d'une autorisation spéciale.

La Société peut s'approprier, donner, ou prendre en location, ériger, aliéner ou échanger tous biens meubles ou immeubles, d'exploitation et d'équipements et d'une manière générale entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y-compris la sous-traitance en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et de propriété industrielle et commerciale y relatif au sens de la Loi du 22 mai 2009; elle peut acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec l'objet social de la Société.

La Société peut acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprise ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra accorder des franchises sur les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle qu'elle a acquis ou pour lesquels elle détient une licence.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et / ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Sans préjudice des généralités antérieures, la Société peut contracter des accords de conversion ou entreprendre des opérations de couverture, tel que cela peut être considéré comme approprié de temps à autre, pour compenser n'importe quel risque, financier ou autre, auquel toute société du groupe Regus pourrait être exposée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres, reliés directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

D'une manière générale, la Société peut entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières que le conseil de gérance et/ou la gestion journalière juge nécessaires ou utiles au développement de son objet social.

La Société peut, dans le cadre de l'objet social ci-dessus, entreprendre toute activité commerciale n'exigeant aucune autorisation spécifique des ses gérants et la gestion journalière.

La présente liste est énonciative et non limitative.

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise."

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de reformuler les nouveaux articles 11, 12 et 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ 11. Conseil de gérance, pouvoirs et procédure. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s). Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Les actionnaires peuvent décider de nommer un “délégué à la gestion journalière” (le “Gestionnaire”) de la Société, qui aura, entre autres pouvoirs qui peuvent être déterminés de temps à autre par les gérants, le pouvoir d'agir au nom et pour le nom de la Société, de réaliser et approuver tous actes et opérations entrant dans le champ de la licence d'exploitation.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance. Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le Président à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

12. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux Statuts.

La Société sera également engagée par la seule signature du Gestionnaire dans toutes les questions relatives aux activités de la Société relevant du champ d'application de la licence d'exploitation.

13. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi."

Information

Le notaire soussigné a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3922. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013018162/274.

(130021246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Lars Bohman Gallery S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 93.422.

Par la présente, la Catella Bank S.A. dénonce le siège social domiciliaire de la société Lars Bohman Gallery S.A., R.C.S. Luxembourg B- 93.422, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, 14 février 2013.

CATELLA BANK S.A.

Référence de publication: 2013023010/10.

(130027770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Lasy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 62.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LASY S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013023011/11.

(130027757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Lasy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 62.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LASY S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013023012/11.

(130027759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Redic II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.483.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

FDV II Venture (in liquidation), a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.480 ("FDV II Venture"),

represented by Ms Nawal BENHLAL, employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 18 December 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that it is the sole shareholder of REDIC II, a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 101.483, incorporated by a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 28 June 2004, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 871 of 26 August 2004.

- The sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

It is resolved, according to article 21 of the Company's articles of association, to pronounce the voluntary dissolution of the Company and to put it into liquidation (the «Company Liquidation»).

It is resolved that further to the Company Liquidation and according to the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the «Law»), the mandate of the managers of the Company is terminated.

Second resolution

It is resolved, according to article 21 of the Company's articles of association, to appoint as the liquidators of the Company:

- Mr Jean-Louis Camuzat, employee, born on 1 September 1963 in Fontenay-Aux-Roses (France) with professional address at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- Mr Laurent Jacquemin, employee, born on 31 March 1976, in Nancy (France) with professional address at 100, Esplanade du Général de Gaulle, bâtiment Tour B, 92400 Courbevoie (France);

(the "Liquidators").

Third resolution

It is resolved to give to the Liquidators the following powers:

The Liquidators shall be fully empowered by articles 144 to 151 of the Law.

They will be notably empowered to represent the Company during the liquidation proceedings, to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company to the sole shareholder in kind or in cash at any time during the liquidation proceedings.

They can accomplish any act provided for in article 144 and 145 of the Law without having the prior approval of the sole shareholder of the Company.

They can withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments.

The Liquidators shall draw up the financial accounts relating to the Company Liquidation as well as the annual accounts of the financial year closed as at 31 December 2012, including the inventory, the balance sheet and the profit and loss accounts.

They can freely delegate, under their own responsibility, for specified and determined tasks and for a limited period, to one or to more representatives, part of its powers.

Fourth resolution

It is resolved to give full discharge, up to this date, to the managers of the Company for the accomplishment of their mandate, unless if the Company's Liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société FDV II Venture (en liquidation), une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 101.480 (FDV II Venture ou l'«Associé unique»),

ici représentée par Madame Nawal BENHLAL, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2012.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule associé de REDIC II, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 101.483, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 juin 2004, publié au Mémorial C luxembourgeois, Recueil des Sociétés et Associations numéro 871 du 26 août 2004.

- L'Associé unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé, conformément à l'article 21 des statuts de la Société, de prononcer la liquidation volontaire de la Société et de mettre cette dernière en liquidation (la «Liquidation de la Société»).

Il est décidé qu'en raison de la Liquidation de la Société et conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), le mandat des gérants de la Société a cessé.

Deuxième résolution

Il est décidé, conformément à l'article 21 des statuts de la Société, de nommer comme liquidateurs de la Société, les personnes suivantes:

- Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé, né le 1^{er} septembre 1963 à Fontenay-Aux Roses (France) résidant professionnellement au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

- Monsieur Laurent Jacquemin, employé né le 31 mars 1976, à Nancy (France) résidant professionnellement au 100, Esplanade du Général de Gaulle, bâtiment Tour B, 92400 Courbevoie (France);
(les «Liquidateurs»).

Troisième résolution

Il est décidé de conférer aux Liquidateurs les pouvoirs suivants:

Les Liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 151 de la Loi.

Ils seront notamment habilités à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'associé unique, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de liquidation.

Ils peuvent accomplir tous les actes prévus à l'article 144 et 145 de la Loi sans devoir obtenir l'autorisation préalable de l'associé unique de la Société.

Ils peuvent renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement.

Les Liquidateurs établiront les comptes financiers relatifs à la Liquidation de la Société ainsi que les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2012, incluant l'inventaire, le bilan et les comptes de profits et pertes.

Ils peuvent librement déléguer, sous leur propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, une partie de ses pouvoirs, à un ou plusieurs mandataires.

Quatrième résolution

Il est décidé de donner pleine et entière décharge, à partir de la présente date, aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat, à moins que la Liquidation de la Société ne laisse apparaître des fautes commises au cours de l'exécution de leur mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare, que sur la demande du comparant, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. BENHLAL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62494. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018168/131.

(130021702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Lehner Investments Advice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 156.141.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 6 février 2013:

1. la démission du Réviseur d'entreprises agréé:
 - BDO Audit S.A., avec adresse à 2, avenue Charles de Gaulle L - 1653 Luxembourg a été acceptée avec effet au 2 janvier 2013;
 2. la nomination du Commissaire aux comptes:
 - ECOVIS Luxembourg S.à r.l, avec adresse à 56, Rue Charles Martel L - 2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 2 janvier 2013 et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013023014/17.

(130027517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Limama SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.341.

—
Décision prise lors du conseil d'administration du 11 février 2013,

Le Conseil d'Administration coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31/12/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2013023018/16.

(130027734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Liquidambar Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 150.283.

—
Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 FEV. 2013.

Pour: LIQUIDAMBAR PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Typhaine Courtin

Référence de publication: 2013023019/15.

(130027719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

LMR Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.386.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013023020/11.

(130027854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

RP Debt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.553.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December,
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

RP UK Finance LLC, a Delaware private limited liability company, with registered office at 1209, Orange Street, USA-19801 New Castle County, Delaware, United States of America, registered at the "Delaware Secretary of State, Division of Corporations" under the number 4593508, duly represented by Ms. Sofia Da Chao, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the "Sole Shareholder").

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of RP Debt Investments S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143.553, with registered office at Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated September 3rd, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N° 39 of January 8th, 2009;

- the Company's by-laws have been modified on January 30th, 2009 before Notary Elvinger;

- the Company's capital is set at GBP 14,000.- (Fourteen thousand British pounds) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of GBP 28.- (Twenty-eight British pounds) each ;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-un décembre,

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RP UK Finance LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, avec siège social au 1209, Orange Street, USA-19801 New Castle County, Delaware, United States of America, immatriculée au Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4593508, ici dûment représentée par Mme. Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Associé Unique).

Laquelle procuration après signature *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination RP Debt Investments S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.553, avec siège social à Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 3 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 39 du 8 janvier 2009;

- les statuts de la Société ont été modifiés par-devant Maître Elvinger le 30 janvier 2009;

- le capital social de la Société est fixé à GBP 14.000,- (quatorze Livres Sterling) représenté par 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 28,- (vingt-huit Livres Sterling) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2013. Relation: EAC/2013/357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013018177/91.

(130021264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.058.

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 15 novembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013023021/12.

(130027417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

LSF6 Lux Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.059.

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 15 novembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013023022/12.

(130027418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Reimerwe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 48.412.

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «REIMERWE» (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 48.412, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 499 du 3 décembre 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, prénommé, en date du 31 juillet 2006, publié au Mémorial numéro 1924 du 12 octobre 2006.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Solange Wolter, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Patrick Lommel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les associés présents, les mandataires des associés représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il apparaît de la liste de présence que toutes les QUATRE MILLE (4.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire. Tous les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille Euros (EUR 100.000,-) à trois cent mille Euros (EUR 300.000,-), par apport de quatre (4) créances que les associés ont envers la Société, sans émission de parts sociales nouvelles mais en augmentant la valeur nominale de chacune des quatre mille (4.000) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune à soixante-quinze Euros (EUR 75,-) chacune.

2.- Modification de l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-quinze euros (EUR 75,) chacune.

Toutes ces parts sont entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Les associés existants bénéficient d'un droit de souscription préférentiel pour la souscription des parts sociales nouvellement émises et ce en proportion de leur participation dans la Société.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions légalement requises.»

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille Euros (EUR 100.000,-) à trois cent mille Euros (EUR 300.000,-), sans émission de parts sociales nouvelles mais en augmentant la valeur nominale de chacune des quatre mille (4.000) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune à soixante-quinze Euros (EUR 75,-) chacune,

L'augmentation de capital est libérée par les associés comme suit:

1.- COMPAGNIE DE CONSTRUCTION - CDC, ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg, ici représentée par

prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant déclare apporter une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), qu'elle détient envers la Société.

2.- Félix GIORGETTI S. à r.l., ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 3, Rue Jean Piret,

ici représentée par Patrick Lommel, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant déclare apporter une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), qu'elle détient envers la Société.

3.- POECKES PARTICIPATIONS S. à r.l. et Cie, ayant son siège social à L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine,

ici représentée par Patrick Lommel, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant déclare apporter une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), qu'elle détient envers la Société.

4.- SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES ET DE CONSTRUCTIONS - SOLUDEC, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3b, Boulevard du Prince Henri,

ici représentée par Patrick Lommel, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant déclare apporter une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), qu'elle détient envers la Société.

Suivant certificat de la gérance de la Société daté de ce jour, les créances apportées s'élèvent à un montant de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) et sont certaines, liquides et exigibles.

Le certificat signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-quinze euros (EUR 75,-) chacune.

Toutes ces parts sont entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Les associés existants bénéficient d'un droit de souscription préférentiel pour la souscription des parts sociales nouvellement émises et ce en proportion de leur participation dans la Société.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions légalement requises.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, P. LOMMEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62548. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018170/101.

(130021434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Ludi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 147.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUDI S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013023025/11.

(130027769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.321.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023023/10.

(130027760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Silver Diamond TEHC24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.525.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of January.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Silver Diamond TEHB24 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated by a notary deed dated 11 January 2013 of the undersigned notary, in the process of being published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mr. François-Xavier Lanes, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

by virtue of a proxy given on January 20th 2013.

The said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, being the sole shareholder of Silver Diamond TEHC24 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated by a notary deed dated 11 January 2013 of the undersigned notary, in the process of being published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations,

represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to enact the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital by the amount of one Great Britain Pound (GBP 1.-) through the issuance of one (1) share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) to be paid up by a contribution in cash together with a payment of a share premium for the amount of two hundred five million one hundred eighty-six thousand nine hundred ninety-nine Great Britain Pounds (GBP 205,186,999.-).

Second resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared Silver Diamond TEHB24 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with RCS Luxembourg (the "Subscriber"),

hereby represented by Mr. François-Xavier Lanes, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy dated January 20th, 2013, which proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

In relation to the subscription, the Subscriber declared to subscribe one (1) new share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-), and to fully pay in cash for this share for the amount of one Great Britain Pound (GBP 1.-) together with a payment of a share premium for the amount of two hundred five million one hundred eighty-six thousand nine hundred ninety-nine Great Britain Pounds (GBP 205,186,999.-).

The amount of two hundred five million one hundred eighty-seven thousand Great Britain Pounds (GBP 205,187,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot one (1) new share to the above mentioned Subscriber.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at GBP 15,001.- (fifteen thousand one Great Britain Pounds), represented by 15,001 (fifteen thousand one) shares with a nominal value of GBP 1.- (one Great Britain Pound) each."

The other provisions of article 8 shall remain unchanged.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7.000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour de janvier,
par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Silver Diamond TEHB24 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée par acte du notaire soussigné en date du 11 janvier 2013, pas encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (l' «Associé Unique»)

ici représentée par Mr. François-Xavier Lanes, employé privé, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 janvier 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été dûment signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée, étant la seule et unique associée de Silver Diamond TEHC24 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, suivant acte notarié du notaire instrumentaire en date du 11 janvier 2013, pas encore publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations

représenté comme mentionné ci-dessus a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'une livre sterling (GBP 1,-) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) par un apport en numéraire ainsi que d'une prime d'émission d'un montant de deux cent cinq millions cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterlings (GBP 205.186.999,-).

Deuxième résolution *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Silver Diamond TEHB24 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée par acte notarié du notaire instrumentaire du 11 janvier 2013, pas encore publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, (le «Souscripteur»),

représentée par M. François-Xavier Lanes, en vertu d'une procuration donnée le 20 janvier 2013, qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

En ce qui concerne la souscription, le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-), à libérer intégralement en espèce pour un montant d'une livre sterling (GBP 1,-) ainsi que d'une prime d'émission d'un montant de deux cent cinq millions cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterlings (GBP 205.186.999,-).

Le montant de deux cent cinq millions cent quatre-vingt-sept mille livres sterling (GBP 205.187.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une (1) nouvelle part sociale nouvelle au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 15.001 GBP (quinze mille une Livres Sterling), représenté par 15.001 (quinze mille une) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- GBP (une Livre Sterling) chacune.»

Le reste de l'Article 8 reste inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F.-X. Lanes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3742. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018197/120.

(130021722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Lux-Andean Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.605.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration constate que Tom FABER a changé d'adresse professionnelle et demeure dorénavant à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013023027/16.

(130027926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Lux-Info-Systems société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 1, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 25.965.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013023028/12.

(130028025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

LX Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.042.

Dépôt rectificatif du dépôt effectué en date du 28 janvier 2013 sous la référence L130017167.

Veillez être informé que M. Artur Sienczewski, gérant de classe A de la Société, a été nommé avec effet au 21 janvier 2013 pour une durée indéterminée et non au 23 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

LX Alpha S.à r.l.

Représenté par M. Julien François

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013023030/16.

(130027625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Soco «Social couragiert» Saar-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10A, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 150.617.

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Stefan WEISKIRCHER, Staatlich geprüfter Assistent für Automatisierungs- und Computertechnik, wohnhaft in D-66578 Schiffweiler, In der Schlanggasse 59.
- 2.- Herr Frank TRENZ, IT-Kaufmann, wohnhaft in L-1238 Luxembourg, Bisserweg 7.
- 3.- Herr Markus MÜLLER, Diplombetriebswirt (FH), wohnhaft in D-67678 Mehlingen, Ludwigstrasse 101A.

Welche Komparenten erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Soco «Social couragiert» Saar-Lux S.à r.l. sind, mit Sitz in L-5441 Remerschen, 10A, Wisswee, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 150.617 (NIN 2009 2439 195).

Besagte Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 335 vom 16. Februar 2010, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. November 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 126 vom 21. Januar 2011.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) und ist eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125,-).

Dass aufgrund einer Anteilabtretung unter Privatschrift vom 21. Dezember 2012,

welche Anteilabtretung, nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch die Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden, die Gesellschaftsanteile wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Stefan WEISKIRCHER, vorgeannt, sechsundvierzig Anteile	46
2.- Herr Frank TRENZ, vorgeannt, acht Anteile	8
3.- Herr Markus MÜLLER, vorgeannt, sechsundvierzig Anteile	46
Total: ein hundert Anteile	100

Alsdann ersuchten die Komparenten den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Anteilübertragungen

1) Herr Frank TRENZ überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, vier (4) der ihm gehörenden Anteile an besagter Gesellschaft an den hier anwesenden und dies annehmenden Herrn Stefan WEISKIRCHER für den Betrag von fünf hundert Euro (€ 500,-).

2) Er überträgt desweiteren vier (4) ihm gehörende Anteile an Herrn Markus MÜLLER für den Betrag von fünf hundert Euro (€ 500,-).

Herr Stefan WEISKIRCHER und Herr Markus MÜLLER sind von heute an Eigentümer der ihnen übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklären eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Herr Frank TRENZ erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde den ihm zustehenden Totalbetrag von ein tausend Euro (€ 1.000,-) erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Stefan WEISKIRCHER handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft Soco «Social coura-giert» Saar-Lux S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Die Gesellschafter ihrerseits erklären diese Abtretung ebenfalls gutzuheissen.

Alsdann ersuchten die jetzigen Gesellschafter, Herr Stefan WEISKIRCHER und Herr Markus MÜLLER, den instru-mentierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen aufgrund der vorhergehenden Anteilabtretungen Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Stefan WEISKIRCHER, Staatlich geprüfter Assistent für Automatisierungs- und Computertechnik, wohnhaft in D-66578 Schiffweiler, In der Schlanggasse 59, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Markus MÜLLER, Diplombetriebswirt (FH), wohnhaft in D-67678 Mehlingen, Ludwigstrasse 101A, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 4 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. Die Gesellschaft hat als Gegenstand:

- a) - den Handel mit Pflege-, Reha- und Sanitätsartikel, sowie Beratungs- und Vermittlungsdienstleistungen im Bereich der Pflege, hier insbesondere für Senioren;
- die Softwareentwicklung, Softwaredienstleistungen sowie Internetsicherheit;
- b) - der Vertrieb von Produkten im Bereich alternativer Energien;
- das Consulting;
- das Betreiben eines Callcenters sowie Onlineshops.

Zweck der Gesellschaft ist zudem der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Ferner kann die Gesellschaft, immer im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen, alle Arten von Wertpapieren, Derivaten, Währungen, Rohstoffen, Immobilien, Fonds, Kredite, sowie strukturierte Produkte erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Herrn Peter THEOBALD als Geschäftsführer der Gesellschaft abuberufen und er-teilen ihm Entlastung für die ordnungsgemässe Ausübung seines Mandats.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den bestehenden Geschäftsführer Herrn Stefan WEISKIRCHER zum Geschäftsführer für die Bereiche sub a) des Gesellschaftszweckes zu ernennen.

Herr Markus MÜLLER wird zum Geschäftsführer für die Bereiche sub b) des Gesellschaftszweckes ernannt.

Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft in seinem Bereich durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten.

Für sämtliche anderen Verpflichtungen bedarf es den gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. WEISKIRCHER, F. TRENZ, M. MÜLLER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 janvier 2013. Relation: ECH/2013/199. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 1. Februar 2013.

Référence de publication: 2013018200/99.

(130021683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

LX Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 151.804,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.043.

—
Dépôt rectificatif du dépôt effectué en date du 28 janvier 2013 sous la référence L130017168.

Veillez être informé que M. Artur Sienczewski, gérant de la Société a été nommé avec effet au 21 janvier 2013 pour une durée indéterminée et non au 23 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

LX Beta S.à r.l.

Représenté par M. Julien François

Gérant

Référence de publication: 2013023031/16.

(130027622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Momentum Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 161.934.

—
Extrait des Décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de MOMENTUM GLOBAL FUNDS (la «Société») du 30 janvier 2013

Il a été décidé de préciser l'adresse du siège social de la Société de 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg à 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour MOMENTUM GLOBAL FUNDS

Au nom et pour compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013023034/15.

(130027875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 130.059.

Extrait des Décisions prises par Résolution Circulaire de Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS «La Société» au 27 décembre 2012

Il a été décidé de préciser l'adresse du siège social de la Société de 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg à 6 C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013023035/16.

(130028041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Mountmellick, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 124.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013023036/10.

(130027802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Magdalena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 86.797.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 février 2013 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Jean PIRROTTE, directeur d'assurances e.r. avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Claude GEIGEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L - 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

b) Commissaire aux comptes

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la Communauté Européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

Luxembourg, le 12 février 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013023037/25.

(130027682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Solferino Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.854.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the nineteenth of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

There appeared

MSREF VII Holdings Coöperatief U.A., a company incorporated under the laws of the Netherlands with registered number 34311015, having its registered office at Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, the Netherlands;

Here duly represented by Jennifer Christ, with professional address at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 18th, 2012.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the creation, holding, acquisition, development and realisation of participations, interests and units, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to:

- acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property;
- participating in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- acting as a member/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “Solferino Luxembourg S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) divided into four hundred ninety-six (496) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers and the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he/its owns. Each member has voting rights commensurate with his/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/its/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the 496 shares have been subscribed by the sole member of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2013.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole member

The incorporating sole member, representing the Company's entire issued share capital, has immediately passed the following resolutions:

1) The company will be administered by the following managers:

Category A managers:

- Stefan Koch, Financial Controller, born on 15 October 1978 in Berlin, Germany, with professional address at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Category B managers:

- Arieke Bollemeijer, Financial Controller, born on April 22, 1979 in Alkmaar, The Netherlands, with professional address at Kabelweg 37, Coengebouw, 5th Floor, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MSREF VII Holdings Coöperatief U.A., une société régie suivant les lois des Pays-Bas, enregistrée sous le numéro 34311015, ayant son siège social au Kabelweg 37, Coengebouw, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas;

dûment représentée par Jennifer Christ, demeurant professionnellement au 64, Avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, la création, la détention, le développement et la réalisation de ces participations tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à:

- l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Solferino Luxembourg S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400.-) représenté par quatre cents quatre-vingt-seize (496) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25-) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les quatre cents quatre-vingt-seize (496) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société a immédiatement procédé à l'adoption des résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérant de catégorie A:

- Stefan Koch, Financial Controller, né le 15 octobre 1978 à Berlin, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est située 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Gérant de catégorie B:

- Arieke Bollemeijer, Financial Controller, née le 22 avril 1979 à Alkmaar, Pays-Bas ayant son adresse professionnelle au Kabelweg 37, Coengebouw, 5th Floor, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 64, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Christ et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. LAC/2012/61451. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018202/311.

(130021417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

MMB and Partners S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.351.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013023046/11.

(130027879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Malo Investissements Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 219, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023038/10.

(130027987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Media Comunication Sponsoring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5760 Hassel, 5, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.989.

Les comptes annuels rectificatifs au 31.12.2011 (rectificatif du dépôt de comptes annuels au 31.12.2011 déposé le 13.02.2012, L130027312) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023041/10.

(130027590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Mixt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue de l'Industrie, Bâtiment Solarwind.

R.C.S. Luxembourg B 88.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023044/10.

(130027511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

MOBIK Africa SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 147.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013023047/12.

(130028024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Somsis Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.875.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve.

On the thirty first day of December.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company GESTIO MEDIAMBIENTAL I RENOVABLESGRUP NATURA S21 SL, with registered office at C/Sud 24, E-43393 Almoſter, Tarragona (Spain), registered with the «Regiſtro Mercantil de Tarragona» under number B43761048,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "SOMIS INVEST S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 165875, was incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinſter (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 1st, 2011, published in the Mémorial C number 390 of February 14, 2012 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L- 1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (€ 1.500,-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille douze.

Le trente et un décembre.

Pardevant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société GESTIO MEDIAMBIENTAL I RENOVABLESGRUP NATURA S21 SL, avec siège social à C/Sud 24, E-43393 Almoſter, Tarragona (Espagne), enregistrée auprès du «Regiſtro Mercantil de Tarragona» sous le numéro B43761048,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, domiciliée professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "SOMIS INVEST S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 165875, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 1^{er} décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 390 du 14 février 2012 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et en sa qualité de liquidateur de la Société aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2013. Relation: EAC/2013/364. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013018246/105.

(130021402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Momentum Investment Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.640.

Extrait des Décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de MOMENTUM INVESTMENT FUNDS SICAV-SIF (la «Société») du 30 janvier 2013

Il a été décidé de préciser l'adresse du siège social de la Société de 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg à 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour *MOMENTUM INVESTMENT FUNDS SICAV-SIF*

Au nom et pour compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013023048/16.

(130027874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Momentum Managed Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 69.469.

Extrait des Décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de MOMENTUM MANAGED FUNDS SICAV-SIF (la «Société») du 30 janvier 2013

Il a été décidé de préciser l'adresse du siège social de la Société de 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg à 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour *MOMENTUM MANAGED FUNDS SICAV-SIF*

Au nom et pour compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013023049/16.

(130027877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Momentum Private Equity Feeder Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 133.911.

Extrait des Décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de Momentum Private Equity Feeder Fund SICAV-SIF (la «Société») du 30 janvier 2013

Il a été décidé de préciser l'adresse du siège social de la Société de 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg à 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour *Momentum Private Equity Feeder Fund SICAV-SIF*

Au nom et pour compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013023050/16.

(130027876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Momentum Private Equity SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 133.897.

Extrait des Décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de Momentum Private Equity SICAV-SIF (la «Société») du 30 janvier 2013

Il a été décidé de préciser l'adresse du siège social de la Société de 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg à 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour *Momentum Private Equity SICAV-SIF*

Au nom et pour compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013023051/16.

(130027873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.
